

# Note de lecture

Volontarisme politique et confusion intellectuelle : quelques remarques sur les représentations de la violence et de la pornographie dans le Rapport Kriegel sur la violence à la télévision.


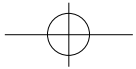
par Éric Macé

Le débat sur la violence sociale, ses représentations médiatiques et l'accès des enfants à un certain type de ces représentations, a été relancé l'an dernier par la publication du rapport de la mission « Violence à la télévision » présidée par Blandine Kriegel<sup>1</sup>. On se permettra ici deux commentaires : l'un portant sur les « recommandations » du rapport afin d'en montrer son inutilité pratique, l'autre sur les « analyses » du rapport afin d'en montrer son utilité politique et idéologique.

On aurait pu attendre d'un rapport d'experts qu'il dise de quoi il parle. Or le rapport demande l'interdiction, sous peine d'amende « des programmes violents ou pornographiques dans des tranches horaires susceptibles d'être regardées par des enfants » sans avoir défini aucun de ces termes ou de façon totalement paradoxale s'agissant de la pornographie.

Le rapport donne certes une définition très précise de la violence : « la force dérégulée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction l'humanité de l'individu » (p.2). Cependant, il ne dit pas ce que serait une représentation « violente » de cette violence parce qu'il établit une équivalence stricte entre violence, représentation de la violence et « représentation violente ». Étrange expertise de la « violence télévisuelle » : est-il nécessaire de préciser que la linguistique et la sémiologie sont fondées sur l'idée que le mot n'est pas la chose ? Faut-il rappeler ici que le mot « chien » ne mord pas ?

<sup>1</sup> Rapport au ministre de la Culture et de la Communication, 18 novembre 2002, publié aux PUF, Paris, 2003.



C'est ce que semble ne pas savoir le rapport qui s'entête à confondre les « programmes violents » avec ceux qui mettent en scène la violence, à confondre les représentations de la violence avec la « violence » des représentations. Cette confusion intellectuelle est d'autant moins acceptable que le rapport cite lui-même la jurisprudence relative au « respect de la dignité humaine » et aux « messages à caractère violent ou pornographique », qui souligne que « ces notions doivent être interprétées moins en fonction du contenu intrinsèque du message que de la représentation qui en est faite » (p.44). Autrement dit, la juste question n'est pas celle de la violence, mais bien celle de la manière dont elle est représentée.

S'agissant de la pornographie, le raisonnement est d'autant plus confus que la méthode est cette fois inverse : le rapport prend soin de bien distinguer la sexualité de ses représentations, ainsi que ces mêmes représentations selon leur forme et leur intentionnalité en qualifiant de pornographique la seule « présentation d'actes sexuels répétés, destinée à produire un effet d'excitation », précisant qu'il s'agit du « spectacle d'une sexualité cumulative où l'intrigue et les sentiments jouent un très faible rôle » (p.64). Le rapport fait ainsi une distinction explicite entre pornographie et érotisme, et une distinction implicite entre la pornographie et la présentation d'actes sexuels, pour autant qu'ils soient non « répétés », ne soient pas « destinés à produire un effet d'excitation » et inscrits dans une « intrigue où les sentiments jouent un rôle ».

À ce compte-là, et on comprend mieux pourquoi ce rapport sera inutilisé, la télévision devrait très fortement limiter les programmes où sont mises en scène des violences criminelles comme dans « Navaro », « Inspecteur Columbo », « La vie est belle », « Chicken run » et « Germinal », tout comme elle devrait diffuser sans restriction des programmes érotiques et des films d'auteurs mettant en scène explicitement des actes sexuels comme « La grande bouffe », « À ma sœur », « À vendre » ou « Les valseuses ».

Par ailleurs ce rapport (pas plus qu'il n'a besoin de définir sérieusement la violence, la sexualité et la question de leurs représentations) n'éprouve pas le besoin de définir l'enfance lorsqu'il précise que « les programmes violents ou pornographiques ne doivent en aucun cas être diffusés dans des tranches horaires susceptibles d'être regardées par les enfants » il n'est fait mention d'aucune indication d'âge, si ce n'est à propos de la pornographie qui doit être « exclusivement » réservée aux « adultes ». Nous en déduisons que par « enfant » il faut comprendre « mineur » de moins de 18 ans. Autrement dit, le rapport établit un partage radical entre des individus irresponsables à « protéger », les mineurs et les individus autonomes et responsables que sont les

majeurs. Or cette définition de l'enfance comme « innocence » est très largement mise en cause par tous ceux, à droite comme à gauche, qui s'obstinent à vouloir considérer pénalement tous les mineurs et les enfants à partir de 10 ans comme des adultes : étrange paradoxe que cette surprotection de l'enfant irresponsable et victime de la télévision d'un côté, et cette répression indifférenciée de l'enfant délinquant de l'autre. Bien plus, cette définition de l'enfance n'a aucun sens s'agissant des usages de la télévision et du cinéma. Le CSA lui-même et la commission de classification des films savent bien que l'enfance ne peut se résumer à la catégorie légale de « mineur » et qu'il est nécessaire au contraire d'estimer pragmatiquement, sur la base d'un certain nombre de points de vue et d'observations (toujours discutables) le degré de maturité nécessaire, à un moment donné dans un contexte socioculturel donné, à quel âge un enfant de 10, 12, 14, 16 ou 17 ans est capable d'interpréter tel ou tel type de représentation de la violence ou de la sexualité de façon non traumatisante<sup>2</sup>. Et ceci sans aucune garantie, puisque comme le soulignent les spécialistes de l'enfance et des usages des médias, c'est moins le message « en soi » qui commande l'interprétation qui en est faite que les modalités « d'activation du sens » propre à la biographie sociale et personnelle de chacun<sup>3</sup>.

Parce que ses recommandations sont inutilisables, ce rapport peut sembler inutile. Il a pourtant toute son utilité politique comme en témoigne son « analyse ». L'insistance mise à définir une violence « dérégulée », « gratuite », « décivilisée » (en partie alimentée par la pornographie) qui, comme une « marée », envahirait par « déferlement » la vie sociale, l'école, les villes et jusque les écrans, montre bien que le rapport, tout comme il s'interdit de questionner les notions de « représentation violente », « d'enfance » et de « pornographie »<sup>4</sup>, s'interdit de questionner la notion de « violence ». Il en fait au contraire une chose incompréhensible et menaçante, étrangère aux modes mêmes d'organisation et de fonctionnement de notre vie sociale. Tout juste apprend-on, ironie des indicateurs « objectifs », que c'est entre 1993 et 1997 (soit la durée du précédent gouvernement RPR) que la délinquance a le plus fortement augmenté (p.13) et qu'elle serait le fait des « couches sociales atteintes par le chômage, les inégalités et les discriminations » (p.13) fréquentant les

<sup>2</sup> Sur ce point, voir l'ouvrage de référence : David Buckingham, *After the death of childhood. Growing up in the age of electronic media*, London, SAGE, 2000.

<sup>3</sup> Pour une synthèse de référence des acquis de la sociologie de la culture de masse et de sa réception : Éric Maigret, *Sociologie de la communication et des médias*. Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>4</sup> Pour une critique de cette pensée de la pornographie, Marie-Hélène Bourcier : *Queer Zones*. Paris, Balland, 2001 et Marcella Iacub : *Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle ?* Paris, Flammarion, 2003.

« établissements scolaires défavorisés » (p.14). Autrement dit, la violence sociale et scolaire gangrène la société, sa source est celle des quartiers pauvres et en particulier de leurs jeunes, parmi lesquels il convient de trier de façon républicaine le bon grain de l'ivraie, de séparer ceux que sauve l'école et ceux que doit punir la prison. « Ouvrir une école, c'est fermer une prison », nous dit-on en citant Victor Hugo, oubliant qu'aujourd'hui tout le monde va à l'école tandis qu'on ne cesse d'ouvrir des prisons et de les remplir. Ainsi, à l'approximation des « recommandations » répond le simplisme contradictoire de « l'analyse », ignorant tout de la sociologie de la violence comme de la sémiologie de ses représentations, préférant l'évidence du « constat » à l'intelligence des mots et des choses, préférant la justification de la peur de la violence à l'explication de ses causes et de ses formes. Citons plutôt Roland Barthes dans *Mythologies* (Paris, Seuil, 1957, p. 230) : « le mythe ne nie pas les choses, sa fonction est au contraire d'en parler ; simplement il leur donne une clarté qui n'est pas celle de l'explication, mais celle du constat, il abolit la complexité des actes humains, leur donne la simplicité des essences, il supprime toute dialectique, il fonde une clarté heureuse : les choses ont l'air de signifier toutes seules ». C'est sans doute pourquoi, comme le conclut Barthes, il ne peut pas y avoir d'intellectuel « bourgeois » (nous dirions aujourd'hui « de droite ») : non que tous les intellectuels soient nécessairement de gauche, ni que les gens de droite ne soient pas intelligents, mais plus précisément parce que la droite n'a pas besoin d'intellectuels pour parler du monde : elle a pour elle la force des évidences, des « allant de soi », du bon sens, qui fait condamner, sans avoir à définir de quoi l'on parle, « les spectacles violents et pornographiques pour les enfants à la télévision » : comment peut-on ne pas être d'accord ?

Si, comme l'affirme le rapport, nous vivons dans un monde où nous avons raison d'avoir peur de la marée montante d'une violence dépourvue de sens, où nous avons raison d'avoir peur de cette « boîte de Pandore » qu'est la télévision, alors ce n'est pas la République qui est menacée par la violence, mais bel et bien la démocratie qui est menacée par cette définition d'une violence sans cause apparente mais aux effets si terrifiants. Autrement dit, la politique de la peur qui alimente la rhétorique sécuritaire dominante en France depuis de nombreuses années, à droite comme à gauche, n'est rien d'autre que la

■ Éric Macé : « L'exigence de sécurité, une question politique », *Cahiers Français*, n° 308, 2002.

peur de la politique lorsqu'il s'agit de penser et d'agir la question de la violence dans nos sociétés démocratiques, compétitives, inégalitaires et discriminatoires<sup>5</sup>.